



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2016

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée MM., CARAYON Jean-Luc, M. CODINA Bernard, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel  
**Absent** : Mme ALFRED Valérie, M. CALERO Jérémy, Mme FRÖHLIG Karelle, excusés.  
**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

### **Ordre du jour** :

Approbation du compte-rendu du 07 décembre 2016

1. Commerce Epicerie multi-services
2. Agence Postale Communale

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2016**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **1 – Commerce Epicerie multi-services :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SASU FLAGEL « Mon Epicerie » souhaite cesser l'activité de l'Epicerie.

Par courrier, Madame FLAGEL Corinne, Présidente de la SASU FLAGEL informe le Maire de son souhait d'interrompre son activité commerciale au 28 février 2017, et demande une résiliation amiable du bail commercial.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte la résiliation à l'amiable du bail commercial du local situé 2 place du 19 mars 1962 au 28 février 2017,
- décide que les éventuels frais liés à la rédaction de la convention de résiliation amiable seront à la charge de la SASU FLAGEL,
- demande que le local soit restitué à la commune à cette même date, vide de tout mobilier et de toute marchandise.

## **2 – Agence Postale Communale**

Considérant la fermeture de leur commerce, il n'est pas possible pour la SASU FLAGEL « Mon Epicerie » d'assurer la gestion du Relais Poste Commerçant.

Le Relais Poste Commerçant n'ouvrira donc pas au 1er janvier 2017.

Le Relais Poste Commerçant sera transformé en Agence Postale Communale.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- prend acte de la fermeture du Relais Poste Commerçant au 1er janvier 2017 suite à la cessation d'activité de « Mon Epicerie ».
- approuve la transformation en Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste s'engage à laisser la Poste ouverte jusqu'à l'ouverture de l'Agence Postale Communale (avec une interruption du 1<sup>er</sup> au 15 janvier).

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 heures 45.

Le Maire,

Michel ZOCCARATO



Place Joë-Bousquet – 11600 VILLALIER

Tél. 04.68.77.13.92 – Fax. 04.68.77.13.34 - E-Mail. commune-de-villalier@wanadoo.fr